

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

Membre de
l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP)

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tél. : 01 46 34 21 50

libre.pensee@fnlp.fr - <https://www.fnlp.fr>

- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

Provocation et Scandale

*Quand l'État cautionne une fausse réunion de formation
pédagogique de l'enseignement privé sous contrat organisée avec
le soutien de l'extrême-droite*

Le 6 mai 2026, comme nous l'apprend le journal en ligne *Médiapart*, les deux mille professeurs des vingt-six établissements catholiques sous contrat du département des Alpes-Maritimes ont participé, contraints et forcés, à une prétendue « *Journée de formation pédagogique* » au cours de laquelle l'art de transmettre les connaissances aux enfants n'était pas à l'ordre du jour.

Ce rassemblement avait pour seul objet d'affirmer la puissance de l'enseignement catholique après la série d'affaires venues révéler le système de violences physiques et sexuelles que celui-ci nourrit : **Bétharram, Stanislas, Garaison**, tant d'autres lieux de souffrance et de honte sont à précipiter rapidement dans le puits de l'oubli.

Ancien élève de Saint-Barthélémy - il faut oser -, le nouveau maire de Nice, M. **Éric Ciotti**, opportunément prénommé *Benito* par une éditorialiste, a loué « *les liens très forts* » noués entre l'enseignement confessionnel et la ville. Il a donc fourni avec empressement, probablement pour un prix d'ami si ce n'est gratuitement, les moyens nécessaires à la tenue de cette journée, durant laquelle ont pris la parole le Philosophe catholique **Josef Schovanec** et le Thérapeute **Jean-Guilhem Xerri**. Le premier aime à citer *La lettre de Paul aux Corinthiens* : « *Dieu a choisi les choses folles du monde pour confondre les sages* ».

À ses yeux, les « *folies* » de l'enseignement catholique ont sans doute pour vocation de mettre en lumière les hommes de raison. Le second, biologiste de formation, a les yeux de *Chimène* pour les militants pro-vie, hostiles à l'Avortement, à la Procréation Médicalement Assistée, au Mariage pour tous et à l'aide médicale à mourir. Pour clore ce rassemblement, l'évêque de Nice, M. **Jean-Philippe Nault**, a célébré un office et le Secrétaire général de l'enseignement catholique (**SGEC**), M. **Guillaume Prévost**, a conclu de manière provocatrice, comme à son habitude : « *Si l'évêque décide d'un projet éducatif, que le directeur de l'enseignement catholique le valide et que le maire de la commune aussi, alors la rectrice dira : "Oui chef."* »

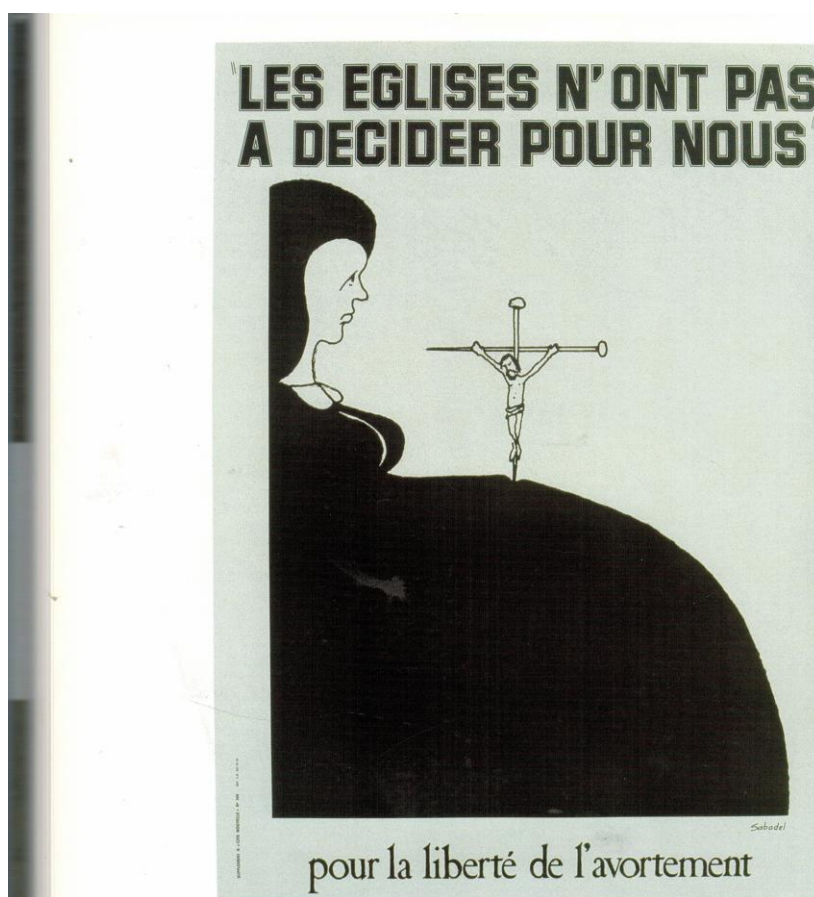
Devant cet attroupement marquant un nouvel épisode de la Guerre scolaire, face aux propos inacceptables du **SGEC**, l'État aurait dû s'empresse d'exiger des établissements catholiques des Alpes-Maritimes de justifier du rattrapage des heures de scolarité perdues par les élèves et payées par les deniers publics, sous peine de rupture des contrats en vigueur.

Au lieu de cela, la Rectrice d'académie, Mme **Natacha Chicot** a honoré de sa présence ce rassemblement et apporté son soutien aux établissements confessionnels, confrontés « *aux atteintes à la laïcité* » – on se pince pour s'assurer qu'on est bien vivant – et aux violences exercées de l'extérieur contre les élèves et les enseignants.

Il est plus qu'urgent d'en finir avec le financement public de l'enseignement catholique.

Abrogation de la loi Debré Et de toutes les lois anti-laïques ! Et pour un Plan de sortie du Financement public des établissements privés d'enseignement sous contrat

Vincennes, le 17 mai 2026



N° 139

Affiche réalisée par Sabadel pour l'organe de presse « Cité Nouvelle », en faveur de la liberté de l'avortement... Juin 1975.

Les décisions des pouvoirs en place, depuis les temps les plus lointains, face à l'avortement, ont toujours été des plus sévères. Depuis le roi Henry III jusqu'à Louis XV, la peine capitale vient punir la femme, et ses complices éventuels, qui auront pratiqué un avortement, privant ainsi l'enfant de tout baptême...

Et, s'il faut attendre 1923, pour que l'avortement ne soit plus qualifié de crime, mais de délit, c'est le célèbre procès de Bobigny, en 1972, qui va accélérer la légalisation de l'inter-

Cette possibilité légale d'IVG sera reconnue, en décembre par le vote, par l'Assemblée, du texte de loi établi par Veil...

Le combat pour le suivi et l'application de cette loi le législateur, en 1982, à autoriser le remboursement par la Sécurité sociale...

Toute cette épopée revendicative me rappelle la manifestation colorée du 6 octobre 1979, à Paris, où, au boulevard, deux jeunes gens, un garçon et une fille facétieux, brandissaient, joyeux, un grand carton sur lequel ils avaient inscrit, en gros caractères Vierge Marie, toi qui l'a eu sans l'avoir fait, fait que nous faisons sans l'avoir ! ».